MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un complexe touristique naturiste a Leucate

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: TERRES DU SOLEIL PROMOTION

Raison sociale: TERRE DU SOLEIL PROMOTION

N° SIRET: 49125689700043

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: FRIZET

Prénom(s): Laurent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit ici d'une demarche de soumission volontaire a examen au cas par cas, la version du projet initial de 2016 a ete soumis au cas par cas et a conclu a la necessite de conduire a une etude d'impact. Le projet a depuis evolue et a reduit sa surface, passant ainsi sous les seuils de cas par cas, nous le soumettons de facon volontaire a l'autorite environnementale vu l'historique du projet. Le terrain est classe en zone 1AUn au Plan Local d'Urbanisme de Leucate. PLU de 2008 modifie 9 fois, derniere modification en date : 25 juilet 2022. PLU en cours de revision, zone classee en 1AUn dans la revision en cours, arrete le 7 avril 2025. La zone 1AUn : zone reservee a l'urbanisation a court terme, dedie a l'amenagement des villages naturistes. Les terrains sont actuellement libre de construction sur un sol sableux . Le procede constructif envisage a ce stade consiste en la mise en place de constructions sur pilotis afin d'impacter le moins possible le sol. Projet de construction d'hebergements touristiques dedies au naturisme, ombrieres photovoltaiques sur stationnements prevues, liaisons pietonnes et batiments sur pilotis.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'operation consiste a repondre a la demande d'hebergement touristique sur le littoral mediterraneen en comblant un secteur situe entre deux zones deja urbanisees dans le village naturiste existant a Leucate.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux devrait debuter courant 2027 pour une duree d'environ 24 mois. Les travaux se derouleront en 2 phases distinctes: - 2 permis de construire pour les projets d'hebergements touristiques (2 tranches), tranche 1 : 90 logements et tranche 2 : 60 logements. Il est propose un projet innovant base sur les principes suivants : - Une architecture en bois, a la fois pour la structure generale et les facades. Ce concept architectural est parfaitement adapte au site. - Une construction generale sur pilotis. Ce concept a un double avantage : - Il reduit de maniere significative l'impermeabilisation des sols liee aux constructions, conservant ainsi une tres grande emprise dans son etat d'origine. L'objectif premier de cette demarche constructive est de liberer le sol de l'emprise des constructions et plus generalement de limiter les interventions et les impacts sur le site, engageant ainsi une demarche particulierement respectueuse du milieu naturel. - Il permet de gerer une distribution des reseaux hors sol, regroupes dans un encoffrement dissimule sous les passerelles. Ce principe a l'avantage de reduire de maniere tres importante les tranchees et, par voie de consequence, les impacts sur le site. Ce concept serait etendu aux cheminements pietonniers d'acces aux logements. L'accessibilite pour les PMR est prevue aux extremites des pontons. Les logements etant, par ailleurs, conformes a la reglementation en la matiere.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les axes circules sont limites et reduits au minimum pour permettre l'acces aux residences tout en preservant le caractere naturel du terrain. Il a ete choisi de privilegier les parcours pietonniers permettant de relier les differents secteurs batis entre eux ainsi que chacun des secteurs aux aires de stationnement qui sont ici regroupees et optimisees. La composition d'ensemble est regie par l'ondulation de grands axes pietonniers qui traversent le site et sur lesquels s'accrochent les differentes fonctions et secteurs d'habitation. Ces cheminements favorisent les deplacements doux. L'impact des vehicules est minimise. Dans un souci de respect du site, les espaces de stationnements prives ou publics sont regroupes et traites simplement afin de maintenir une permeabilite maximale du sol et une intervention limitee sur le terrain actuel. Le projet devrait compter a termes environ 150 logements. Un jeu de ganivelles borde les cheminements ainsi que les extremites des aires de stationnements afin de limiter l'acces des vehicules et des pietons aux zones reservees a cet effet par respect au site dans lequel on penetre. Les grands axes pietonniers cheminent entre les stationnements afin de canaliser les visiteurs vers le « chemin des plages ».

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de declaration loi sur l'eau et Permis de construire valant division

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol (2 tranches + surface passerelles pietonnes + surface ombrieres PV) Surface de plancher Nombre de logements (tranche 1 et 2) Places de stationnements (privees + publics)	(7690, m2) (8247, m2) (150, logements) (212 (167 + 45), places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue Albert Lecoq

Lieu-dit :

Localité : Rue Albert Lecoq 11370 Leucate

Code postal : 11370 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°2'54"E Lat. : 42°52'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Leucate Zone a urbaniser immediatement constructible : 1AUn

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La commune de Leucate est une commune littorale, le projet est compatible avec la loi Littoral (voir annexe volontaire n°3 : Note loi Littoral).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE de l'Etat dans l'Aude. Ce PPBE ne concerne pas le site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Zone delimitee en phase pre-etude du projet mais pas recense par le SAGE ou l'inventaire regional.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRL
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le plan de prevention des risques littoraux de Leucate a ete approuve par arrete prefectoral n° DDTM-SPRISR-2016-031 du 5 janvier 2017 et modifie le 02 aout 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	ZRE Aquifere multicouche pliocene
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	ZSC Complexe lagunaire de Salses FR9101463 situee a 230 m au nord ZSC Prolongement en mer des Cap et etang de Leucate FR9102012 situee a 280 m a l'est ZPS Complexe lagunaire de Salses-Leucate FR9112005 situee a 230 au nord ZPS Cote languedocienne FR9112035 situee a 280 m a l'est
D'un site classé ?	☐	☑	Site classe le plus proche : Fort de Salses et ses abords situe a environ 12km au sud-ouest du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet sera raccorde aux reseaux existants, il necessitera de l'eau potable pour les logements ainsi que pour l'arrosage des nouvelles plantations les premieres annees (besoins limites car essences locales adaptees et techniques de paillage). Il sera relie au reseau existant. L'eau potable du territoire provient de la nappe du Pliocene. Impact negatif faible sur les prelevements en
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Equilibre deblai/ remblai: le projet intervient le moins possible sur le sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Equilibre deblai/ remblai: le projet intervient le moins possible sur le sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet a ete pris en compte dans l'analyse de l'adequation besoins/ressources en eau potable future du SDAEP de Leucate qui montre un equilibre a 2030 et prevoit un programme de travaux afin de securiser la ressource a horizon 2040. La charge entrante actuelle equivaut a 40% des capacites des STEP de Leucate, laissant une marge confortable pour traiter les effluents du
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet a fait l'objet de plusieurs evolutions afin d'eviter les secteurs a enjeux fort et modere de conservation (cf annexe volontaire n°1 : etude ecologique). Les constructions se feront sur des zones a niveau d'enjeu de conservation faible. Le projet preserve les stations d'especes floristiques protegees a enjeu de conservation modere (Euphorbe de Terracine, Koelerie du littoral et
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le diagnostic ecologique realise met en avant, au regard des habitats presents et des prospections sur site, un interet ecologique du site de projet faibles pour les especes determinantes Natura 2000 des sites alentours. Suite aux inventaires, pas d'enjeu particulier notable pour les especes liees aux sites N.2000 et pour les habitats d'interet communautaire - Pas d'incidences negatives significatives (cf annexe volontaire n°4 : notice simplifiee
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Selon l'occupation du sol du Grand Narbonne de 2021, le projet se situe en milieux naturels ouverts de type Pelouse. Le diagnostic de terrain a permis d'affiner l'occupation du sol, ainsi le site de projet comprend : des zones ruderales, des friches sablonneuses et de petites zones de fourres mixtes et peuplements de Cannes sur remblais. Consommation limitee grace aux dispositifs sur
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site de projet est localise en zone RL1, RL2 et RL3 du PPRL, des releves de terrains ont ete realises par un geometre in-situ afin de prendre le pas sur le PPRL (conformement au reglement du pprl). Ainsi le projet est correle au plan reel du geometre et s'adapte ainsi aux contraintes de l'alea submersion (batiments implantes en cote NGF >1,50m, stationnements permeables prevus
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet sera relie aux reseaux. Impact nul.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Flux de circulation supplementaire engendre par la creation de logements, deplacements en transports en commun possibles avec un arret de bus au droit du projet (permettant une liaison vers les gares de Narbonne et Leucate) et des liaisons pietonnes pour relier le projet avec les quartiers voisins. De plus le projet prevoit des stationnements regroupes pour priviligier les deplacements pietons internes. Impact negatif faible sur le
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Existence a proximite de nuisances sonores liees a la RD 627 (arrete n°2014031-0003 portant approbation des cartes de bruit des routes departementales sur le territoire du departement de l'Aude). Le projet se situe en dehors
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet engendrera une pollution lumineuse du fait de l'implantation d'un eclairage public sur les poches de stationnement et les cheminements pietons, il restera limite. Il prendra la forme de candelabres adaptes a la
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site est actuellement deja touche par l'eclairage public existant au niveau des voiries traversant le site et permettant de rejoindre les zones deja urbanisees a proximite immediate (elles aussi eclairees). Impact negatif
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'assainissement existant, suffisamment dimensionne. Impact nul.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Dechets menagers uniquement, integres a la collecte existante de l'intercommunalite. Impact negatif tres faible sur le long terme.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Projet eloigne de sites patrimoniaux, culturels ou archeologiques connus. Le projet prend en compte les vues paysageres lointaines a preserver depuis le site, le paysage faisant partie des atouts du site. L'architecture prevue s'integre sobrement dans son environnement, aucun impact previsible sur les vues vers le site depuis Leucate village et d'autres points hauts a proximite, la RD 627 surplombant le site de projet (voir partie paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Zone actuellement non utilisee.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'evitement : - Reduction de la surface du projet initial pour eviter un grand secteur en zone a enjeu ecologique modere et suppression du projet de parking public dedie a l'acces a la plage : 5,2 ha en 2016 et 2,8 ha aujourd'hui. - Evitement des stations d'especes vegetales protegees localisees : cette mesure vise a preserver les stations observees au niveau de la zone d'etude. Les habitations prevues initialement ne seront pas construites. Un balisage des zones sera effectue et une protection par ganivelles pour eviter les pietinements (mise en defend). Il sera maintenu une connexion ecologique (corridor) avec le milieu naturel proche pour permettre aux stations de perdurer. - Balisage de l'emprise des travaux: installation des zones de depot du materiel hors des zones ecologiquement sensibles est necessaire pour limiter une emprise supplementaire sur le milieu naturel liee aux travaux. De plus, le risque de pollution accidentelle d'un milieu sensible sera ainsi limite. Ces zones devront donc etre mises en place dans l'emprise permanente du projet - Preservation des zones humides inventoriees sur la zone d'etude. Mesures de reduction : - Adaptation du calendrier des travaux pour reduire les perturbations sur la faune locale : le debut des travaux devra se faire au mois d'octobre. - Logements et liaisons pietonnes sur pilotis afin de reduire l'impact sur le sol, cela permettra egalement de maintenir le deplacement des petites especes terrestres presentes sur site. Mesure d'accompagnement - Maintien des arbres presents significatifs (Tamaris, oliviers), plantations nouvelles typiques du littoral, enlevement des especes envahissantes presentes (griffes de sorcieres), ce qui ameliorera la naturalite du site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet a fait evoluer son projet depuis la 1ere version en reduisant sa surface de maniere importante afin d'eviter les zones a plus fort enjeu ecologique. Il integre les sensibilites ecologiques du site en evitant les zones humides et les stations a especes protegees recensees, afin de definir un projet de moindre impact ecologique. L'emprise au sol est reduite au strict necessaire avec des batiments et liaisons pietonnes sur pilotis. L'impact du projet sur les sites natura 2000 alentours et especes infeodees est considere comme non significatif. Au final, compte-tenu que l'impact global du projet sur l'environnement est juge faible a tres faible, qu'il est ici depose une demande de cas par cas volontaire pour garantir une transparence vis-a-vis de l'autorite environnementale afin de montrer l'integration des enjeux

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FRIZET

Prénom Laurent

Qualité du signataire Maitre d'ouvrage

À Perols

Fait le 16-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)